

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE PARIS LA VILLETTE

CAHIER DES CLAUSES PARTICULIERES

APPUI A LA COORDINATION DU PROJET URBAN IMPRINT

DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES :

LE 17 SEPTEMBRE 2024, 12H00

1. Présentation de l'ENSA-PLV

L'ENSA-PLV est une des vingt ENSA françaises, ainsi qu'une des sept écoles d'architecture d'Ile-de-France, région où sont formés près de 45 % des étudiants en architecture au niveau national. L'ENSA-PLV est par ailleurs l'une des trois écoles parisiennes issues de la scission, en 1969, de l'école des beaux-arts qui forma les architectes dès le début du XIXème siècle. Etablissement public administratif, l'école est placée sous la tutelle du Ministère de la culture et la co-tutelle du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

L'ENSA-PLV est localisée sur deux sites : le site principal dans un cœur d'îlot avenue de Flandre et un second site regroupant les équipes de recherche, l'atelier numérique et le service informatique situé rue des Ardennes à Paris 19e.

L'ENSA-PLV est située au 144 avenue de Flandre – 75019 Paris (téléphone 01 44 65 23 00). L'ENSA-PLV est représentée par Anne D'Orazio, Directrice de l'ENSA-PLV.

2. Contexte

Les enjeux de plus en plus complexes de la Transition écologique et sociale nécessitent de construire de nouvelles solutions fondées sur l'innovation sociale et les savoirs scientifiques. Dans cette perspective, la coopération entre une diversité d'acteurs (société civile, acteurs économiques, institutions, collectivités territoriales et chercheurs...) apparaît comme une voie prometteuse et pertinente pour répondre aux besoins des habitants et des territoires.

L'ENSA-PLV s'est engagée auprès de différents partenaires académiques européens en tant que partie prenante du projet URBAN IMPRINT, lauréat du programme ERASMUS +. Ce projet, piloté par l'Espagne réunit 5 organisations académiques¹. Il vise à promouvoir les alliances entre les universités et les collectivités territoriales afin d'établir un dialogue fécond entre enseignement et recherche et politiques publiques dans une visée transformatrice de la société et de défense de la démocratie, et ce dans les domaines prioritaires de l'agenda urbain de l'Union Européenne et plus particulièrement sur les thématiques liées au changement climatique et la digitalisation.

Dans ce cadre, le projet est basé sur les principes de la science ouverte, de la co-création, du lien avec les territoires et du transfert de connaissances multiples. Il est basé sur le concept d'une université citoyenne qui se préoccupe de la transformation sociale par la connaissance. Il rejoint ainsi les orientations de l'ENSA-PLV qui défend une école ouverte et réaffirme son ambition de former des « architectes-citoyens, praticiens réflexifs et intellectuels critiques ». Ce projet vise à promouvoir le dispositif « 1000 doctorants pour les territoires » qui soutient la réalisation de thèses subventionnées (Cifre) au sein de collectivités territoriales, d'établissements publics et d'associations ; ce programme d'information et de mise en relation, créé par HESAM Université et opéré au niveau national par le CNAM en coopération avec l'ENSA-PLV,

Par ailleurs, ce projet soutient les démarches de coopération territoriale de l'ENSA-PLV, et notamment le projet de Plateforme d'Action et Coopération Territoriale (PACT), du programme Archi-Confluences

¹ Université de Grenade/Espagne ; Université de Aveiro/Portugal; Université de Graz / Autriche ; Comett Education Programme de Perugia/Italie ; Hesam Université – ENSAPLV/France

financé par le PIA 4.

3. Marché

3.1 Objet du marché

Le marché a pour objet l'appui à la coordination du projet.

3.2 Type du marché

Le marché est un marché répondant à des besoins dont les montants estimés sont inférieurs à 40 000 euros HT.

3.3 Décomposition en lots

S'agissant d'une seule prestation, le marché ne comporte qu'un seul lot.

3.4 Durée et début du marché

Le marché prendra effet à compter du 23 septembre 2024 pour une durée de 15 mois, soit jusqu'au 23 décembre 2025.

3.5 Prix du marché

Les prestations faisant l'objet du marché seront réglées par les prix proposés par le candidat. L'offre financière devra être détaillée.

L'ENSA-PLV se réserve la possibilité de négocier avec les candidats.

Les prix seront fixes pour la durée du marché.

3.6 Modalités financières du marché

Le versement du montant du marché se fera selon l'échéancier suivant :

- 30 % à la signature du contrat,
- 30 % à l'avancement du livrable intermédiaire,
- 40% au terme du marché et à la livraison des livrables finaux.

4. Mission

4.1 Objet de la mission

Le projet Urban Imprint est organisé en 5 WORK PACKAGE :

- WP1 : Aspects administratifs et communication interne et externe
- WP2 : Identification de 5 bonnes pratiques sur les liens établis entre les universités et les gouvernements locaux autour de l'agenda urbain
- WP3 : Développement d'une expérience pilote
- WP4: Elaboration d'une boîte à outils
- WP5 : Dissémination.

La mission revêt plusieurs objectifs et portent plus spécifiquement sur les WP 2, WP 4 et WP 5 :

- **WP 2 : Etudes de cas**
 - o Finaliser 2 des 5 fiches bonnes pratiques sur la base du modèle de fiche du programme
 - o Contribuer à l'élaboration d'une grille d'évaluation et indicateurs des fiches
 - o Produire l'analyse de 2 fiches bonnes pratiques
- **WP 4 : boîte à outils et des recommandations**
 - o Contribuer à la production de la boîte à outils
 - o Contribuer à la diffusion de la boîte à outils aux parties prenantes intéressées
- **WP5 : Diffusion et valorisation des résultats**
 - o Accompagner à l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de communication et de diffusion avec les 4 autres pays partenaires
 - o Accompagner à l'élaboration d'un dispositif de valorisation et de diffusion, en lien avec le programme « 1000 doctorants pour les territoires », ²adapté aux différentes cibles (élus, techniciens, étudiants, chercheurs...)
 - o Accompagner à l'organisation d'un webinaire – évènement national de restitution

Pour ce faire, en lien permanent avec le/la prestataire qui sera désigné.e pour assurer la coordination du projet, le prestataire devra identifier et collecter les données pertinentes pour réaliser les fiches (WP2). Il devra ensuite élaborer une grille d'évaluation et d'indicateurs des bonnes pratiques permettant d'analyser et de tirer des enseignements pertinents, y compris montrer les difficultés et la complexité des situations.

En appui du/ de la prestataire en charge de la coordination du projet, le/la prestataire sera force de proposition pour contribuer à l'élaboration d'une boîte à outils (WP4) et formuler des recommandations, en vue de généraliser de nouvelles formes de transferts de connaissance et de coopérations entre les différents types d'acteurs locaux (universités, collectivités territoriales, citoyens et autres acteurs) pour répondre aux enjeux spécifiques de l'agenda urbain. Il/elle pourra si nécessaire contribuer à la traduction des documents en français.

² <https://www.anrt.asso.fr/fr/programme-1000-doctorants-pour-un-territoire-31429>

Le/la prestataire s'appuiera sur son expertise en matière d'animation de réseaux, de coopération territoriale et d'accompagnement de dynamiques d'acteurs associée à une compréhension fine des politiques publiques locales et des enjeux des collectivités pour contribuer à la production d'une boîte à outils et de recommandations destinée à favoriser les liens entre le monde académique et une diversité d'acteurs d'un territoire (collectivités territoriales, citoyens et autres acteurs) pour répondre aux enjeux spécifiques de l'agenda urbain.

Le prestataire s'appuiera sur son expertise et sa connaissance des réseaux d'acteurs (territoriaux, énergie/climat) pour bâtir un plan de communication et de diffusion nécessaire au succès du WP5. Il sera ressource pour le coordinateur du projet dans l'organisation et la construction de l'évènement et des différents supports de communication retenus (infographies, podcasts, posts...).

La langue de travail du projet étant l'anglais, le prestataire doit pouvoir comprendre et produire des documents en anglais ou traduire des documents de l'anglais vers le français.

4.2 Conditions d'exécution de la mission

La prestation sera réalisée au domicile du prestataire en interaction régulière avec les autres membres du programme.

Le prestataire mettra en œuvre les méthodes nécessaires à la réalisation de la prestation dans le respect des conditions générales d'utilisation des données mobilisées.

➤ Les livrables attendus sont :

- Livrable 1 – associé au WP2 : 2 fiches bonnes pratiques ; un projet de grille d'évaluation ; un projet de grille d'entretien ; un listing de contacts d'acteurs locaux pour promouvoir la diffusion de la plateforme
- Livrable 2 – associé au WP2 (au plus tard fin octobre 24) : note d'analyse des 2 fiches bonnes pratiques

Les livrables 1 et 2 seront regroupés dans un livrable intermédiaire qui fera l'objet du deuxième règlement prévu à l'article 3.6

- Livrable 3 – associé au WP4 : contribution à la production de la boîte à outils et des préconisations sous forme d'une note
- Livrable 4 – associé au WP5 : production d'une stratégie de communication et de diffusion

Les livrables 3 et 4 seront regroupés dans un livrable final qui fera l'objet du solde du marché comme prévu à l'article 3.6

5. Candidatures et offres

5.1 Présentation des candidatures et des offres

Les candidats ont jusqu'au **17 septembre 2024, 12h00** pour déposer les offres.

Les candidats doivent envoyer :

- Une offre financière
- Un CV
- Des références
- Un mémoire technique

Les offres doivent être envoyées à l'adresse mail suivante : anais.campanaud@paris-lavillette.archi.fr et anne.dorazio@paris-lavillette.archi.fr

5.2 Sélection des candidatures et des offres

Les offres économiquement les plus avantageuses seront déterminées en fonction des critères de jugement suivant (par ordre de priorité décroissant en fonction des pondérations indiquées) :

- Le critère prix qui représente 50 points sur 100 (cf. 5.1 du cahier des clauses particulières avec l'offre financière détaillée).
- La qualité technique de l'offre qui représente 50 points sur 100 (cf. 5.1 du cahier des clauses particulières avec le CV, les références et le mémoire technique).
 - Si le candidat ne répond pas, il obtient 0 point ;
 - Si le candidat répond de façon peu satisfaisante, il obtient 10 points ;
 - Si le candidat répond de façon assez satisfaisante, il obtient 20 points ;
 - Si le candidat répond de façon satisfaisante, il obtient 30 points ;
 - Si le candidat répond de façon très satisfaisante, il obtient 40 points ;
 - Si le candidat répond de façon excellente, il obtient 50 points ;

A l'issue de l'examen des offres, l'ENSA-PLV se réserve le droit de demander des précisions sur la teneur des offres en cas de nécessité.

6. Renseignements complémentaires

Pour tout renseignement administratif, veuillez contacter :

Anaïs CAMPANAUD (anais.campanaud@paris-lavillette.archi.fr) - Juriste - 01 44 65 23 97

Pour tout renseignement technique, veuillez contacter :

Anne D'ORAZIO (anne.dorazio@paris-lavillette.archi.fr)

7. Annexes

Est annexé au présent cahier des clauses particulières :

- Annexe n°1 : Document « Urban Imprint Submitted Project »